

Les PEP dans le Puy de Dôme c'est aussi :

- Des secours d'urgence.
- Des aides financières individuelles (*pour un départ en classe d'environnement, un séjour en centre de vacances*).
- Une aide à la scolarisation des élèves handicapés.
- La proposition de séjours vacances, de voyages scolaires en France et à l'étranger.
- La gestion de Centres et Services Médico-Sociaux.

PEP 63

6, rue de la Selette BP 322
63009 Clermont-Fd cedex 1

du lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30

le vendredi de 8 h à 12 h



l'Assurance Maladie
sécurité sociale
caisse primaire
du Puy-de-Dôme



SAPAD



Service d'Assistance Pédagogique A Domicile
pour enfants malades ou accidentés.

proposé aux élèves des établissements scolaires du Puy de Dôme

Renseignements au **Siège des PEP 63**

 **04.73.42.29.36**

avec la collaboration : **de l'Education Nationale, de la MAE,**

du Conseil Général, de la C P A M et

du Conseil Régional.

PEP 63 - Objectif : La Solidarité

Pour qui ?

- Pour tout élève d'un établissement du département dont la scolarité est interrompue momentanément, (*deux semaines minimum*) pour raison médicale ou accidentelle.

Par qui ?

- En priorité par des enseignants de l'Education Nationale en activité :

- Rattachés au service.
- De la classe ou de l'établissement où est inscrit l'enfant.
- Du secteur géographique où réside cet enfant.

(La rémunération de leurs interventions et de leurs déplacements n'est pas à la charge des familles).

Vous êtes concernés par l'absence d'un élève :

- Vous, Chefs d'Etablissements, Directeurs d'Ecoles, Enseignants et Conseillers d'Education.
- Vous, Parents et Délégués de Parents.
- Vous, Professionnels du secteur médical et para-médical .

Que faire ?

Adressez-vous dès l'absence connue d'un élève au Responsable du

S. A. P. A. D des PEP 63

Florence ROCHA

Tél. : 04.73.42.29.36

Fax. : 04.73.92.70.98

